

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 19 février 2014**

**POINT III.1 :**  
**Questions statutaires : fonctionnement des conseils ou commissions :**  
**désignation des représentants étudiants au Conseil documentaire du SCD**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service Commun de Documentation (SCD)
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des scrutins des 11 et 12 février 2014 relatifs au renouvellement des collèges étudiants des 3 conseils centraux de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 5 pour (unanimité) : la désignation par leurs représentants au CA des représentants étudiants au Conseil documentaire du SCD :

- Hervé BEGUE, représentant issu du CA
- Basile PAUTHIER, représentant issu du CS
- Antoine GEORGES, représentant issu du CEVU.

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement